



Canadian Centre for Diversity and Inclusion
Centre canadien pour la diversité et l'inclusion

Spécialiste en inclusion agréé (Canada)^{MC}
(SIAC)^{MC}

Manuel de Certification

Août 2017



Contenu

Contenu *	2
À propos du CCDI	3
À propos du SIAC ^{MC}	3
Comment utiliser ce manuel	5
Aperçu du processus de certification	6
Guide étape par étape qui mène à la certification	7
Frais de certification	15
Politiques de certification	16
Foire aux questions	18
Annexe 1 — Cycles d'examen et dates clés	20
Annexe 2 — Information sur le premier cycle d'examen	21

**Afin de faciliter la lecture du présent texte, nous avons employé le masculin comme genre neutre pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.*



À propos du CCDI

Le CCDI a pour mission d'aider les organismes avec lesquels nous travaillons à être inclusifs, sans préjugés ou discrimination — et à sensibiliser, dialoguer et agir pour que chacun reconnaisse la diversité comme un atout et non comme un obstacle. Grâce à la recherche, aux rapports et aux trousseaux d'outils que nous développons et à nos ateliers, événements et consultations qui sont offerts en milieu de travail, nous aidons les employeurs canadiens à comprendre leur diversité, à planifier en conséquence et à créer l'inclusion.

En suivant un modèle éprouvé, le leadership du CCDI réussit à inspirer la confiance en tant que tiers impartial. Notre expertise se concentre sur les sujets d'inclusion qui concernent le Canada, ainsi que les différences régionales qui façonnent la diversité.

En tant qu'organisme de bienfaisance qui pense comme une entreprise, nous avons créé un créneau avec notre technologie de recherche novatrice et d'analyse de données qui permet de mieux comprendre les données démographiques et les mentalités de la diversité qui existent au Canada à un moment donné. Nous sommes reconnaissants du soutien de nos plus de 120 Employeurs affiliés partout au Canada.

À propos du SIAC^{MC}

Contexte

En dépit d'être relativement nouveau, le domaine de la diversité et de l'inclusion (« DI ») a connu une évolution importante au cours des vingt dernières années. Un rapport du *Conference Board* publié en 2008 a déclaré que « l'accent mis sur l'évaluation des différences, largement réalisé grâce à la sensibilisation et aux célébrations multiculturelles, est maintenant axé sur la croissance stratégique de l'économie mondiale »¹. Un rapport plus récent de Bersin-Deloitte (2014) confirme le rôle de plus en plus stratégique des praticiens de la diversité².

Malgré l'expansion des fonctions et des rôles de DI au sein des organismes canadiens, **aucune désignation professionnelle** n'existe pour les professionnels de la DI. La désignation **Spécialiste en inclusion agréé (Canada)^{MC} (SIAC^{MC})³** a l'intention de combler cette lacune. Il est important de normaliser ce que signifie être un spécialiste de DI ayant une désignation, car il

¹ LAHIRI, I. « Creating a Competency Model for Diversity and Inclusion Practitioners », Council Perspectives, Insights from the Conference Board Council on Workforce Diversity, 2008.

² SHERMAN GARR, S. et al. « Diversity and Inclusion in Canada. The Current State », A Research Report by Bersin-Deloitte, 2014.

³ Les désignations « SIAC » et « Spécialiste en inclusion agréé (Canada) » sont des marques de commerce du CCDI.



garantit aux employeurs et autres que les praticiens de la DI respectent des normes rigoureuses lorsqu'ils se présentent en tant que spécialistes de DI.

Qu'est-ce que SIAC^{MC} ?

SIAC^{MC} est une désignation professionnelle et non un programme éducatif. Les programmes éducatifs sont conçus pour fournir une formation et des instructions afin d'aider les participants à acquérir ou à améliorer leurs connaissances ou compétences. Les programmes de certification tels que le SIAC^{MC} sont conçus pour évaluer les connaissances ou les compétences existantes d'un individu en fonction d'un ensemble de compétences prédéfinies, d'une façon totalement indépendante de la formation ou de l'instruction.

Le processus de certification SIAC^{MC} est conçu pour évaluer les connaissances et l'expérience des spécialistes de la diversité et de l'inclusion en fonction de la norme établie par le [Cadre des compétences SIAC^{MC}](#).

Pourquoi être agréé ?

La désignation SIAC^{MC} permettra aux spécialistes de la DI d'obtenir une reconnaissance formelle et normalisée de leurs connaissances, leurs compétences et leur expérience dans le domaine de la DI.

Ayant satisfait aux exigences du processus de certification SIAC^{MC}, les spécialistes de la DI acquièrent le droit d'utiliser la désignation Spécialiste en inclusion agréé (Canada)^{MC} et le droit d'utiliser l'acronyme « SIAC^{MC} » après leur nom.

Le SIAC^{MC} est un spécialiste ayant une expertise en matière de diversité organisationnelle, d'inclusion, d'équité ou de droits de la personne et de gestion des personnes, qui a satisfait aux exigences du processus de certification SIAC^{MC}.

Le SIAC^{MC} est un leader inclusif et un penseur stratégique à l'échelle mondiale passionné par la création de milieux de travail inclusifs.

Les SIAC^{MC} travaillent partout au Canada dans des entreprises à but lucratif, des organismes du secteur public, des établissements d'enseignement et de soins de santé, des organismes à but non lucratif ou dans des cabinets privés, à différents titres.

Les SIAC^{MC} fournissent :

- *Une expertise dans le domaine, ainsi qu'un soutien stratégique aux intervenants internes et externes, liés à des initiatives visant à aborder les questions de diversité, d'équité et de droits de la personne dans un milieu de travail et de promouvoir l'inclusion au sein des organismes.*
- *Une compréhension globale de la diversité, de l'équité et des droits de la personne en ce qui concerne l'impact que l'organisme exerce sur ses clients, ses membres et ses collectivités.*



Les SIAC^{MC} fonctionnent selon les mandats de la législation canadienne établie portant sur l'équité en matière d'emploi, de droits de la personne et d'accessibilité pour fournir des services qui améliorent la qualité des milieux de travail pour tous les Canadiens.

En obtenant la désignation SIAC^{MC}, les spécialistes de la DI pourront montrer aux employeurs et aux clients l'étendue et la profondeur de leurs connaissances et pourront développer un avantage concurrentiel dans un marché du travail difficile.

Veillez noter qu'au Canada la DI n'est pas une profession réglementée. Vous n'êtes pas tenu d'avoir une licence pour travailler dans ce domaine. Par conséquent, le maintien de la désignation SIAC^{MC} n'est pas une condition préalable pour travailler en DI.

Compétences des spécialistes de la diversité et de l'inclusion

Le *Cadre des compétences SIAC^{MC}* est un référentiel des connaissances pour les spécialistes de la diversité et de l'inclusion. Il a été créé sous la direction d'un comité consultatif national et après consultation avec plus de 200 leaders de la diversité et de l'inclusion à travers le Canada. Cet énoncé décrit les compétences essentielles des spécialistes de la diversité et de l'inclusion au Canada.

Comment utiliser ce manuel

Ce Manuel de certification est la source officielle d'information pour la certification SIAC^{MC}. Il s'agit d'une lecture indispensable pour tous les candidats. En lisant ce manuel, les candidats obtiendront une solide compréhension des exigences relatives à la certification et au processus de certification.

Les candidats doivent suivre toutes les politiques, les procédures et les délais décrits dans ce manuel. Pour s'inscrire sur le site Web du CCDI, les candidats devront lire et accepter les Modalités et conditions d'utilisation, les politiques et les procédures du programme SIAC^{MC}.

Ce manuel est la propriété du CCDI. L'autorisation de reproduire son contenu doit être reçue par écrit du CCDI.



Aperçu du processus de certification

Comment obtenir une certification ?

[Étape 1 : Évaluation de votre admissibilité](#)

Vous êtes admissible au processus de certification si :

- Vous possédez au moins trois années d'expérience de travail pertinente en DI, et
- Vous avez au moins deux références — collègues, superviseurs ou clients — qui peuvent discuter de votre expérience de travail en matière de diversité et d'inclusion.

[Étape 2 : Préparation de vos documents](#)

Préparez un CV et remplissez un [formulaire d'Évaluation d'admissibilité](#). Dans le formulaire, vous devez décrire votre expérience de travail en DI et fournir le nom de deux références.

[Étape 3 : Inscription en ligne](#)

Inscrivez-vous sur le site Web du CCDI et téléchargez votre formulaire d'Évaluation d'admissibilité et votre CV. Une fois que votre paiement et vos documents seront traités, vous deviendrez officiellement un candidat SIAC^{MC}.

[Étape 4 : Examen SIAC^{MC}](#)

L'examen permettra de tester votre connaissance des compétences SIAC^{MC} par le biais d'un examen à choix multiples qui peut être fait à distance. Tout ce qu'il vous faudra est un ordinateur portable ou de bureau et une connexion Internet fiable.

[Étape 5 : Dossier d'expérience professionnelle](#)

Après avoir réussi l'examen SIAC^{MC}, vous soumettrez un [Dossier d'expérience professionnelle](#) (DEP). Le DEP est une collection de courts essais qui fournissent des exemples concrets de situations de travail au cours desquels vous avez adopté ou démontré les compétences incluses dans le *Cadre des compétences SIAC^{MC}*.

Vous devrez également nommer un Évaluateur externe qui examinera votre soumission par rapport au *Cadre des compétences SIAC^{MC}*.

[Étape 6 : Vous êtes officiellement Spécialiste en inclusion agréé \(Canada\)^{MC}!](#)

Dès que votre soumission a été approuvée par votre Évaluateur externe, vous devenez officiellement un SIAC^{MC}. Vous pouvez utiliser l'acronyme (SIAC^{MC}) dans votre signature et votre nom sera ajouté à un registre de SIAC^{MC} qui sera affiché en ligne sur le site Web du CCDI.

[Étape 7 : Maintien de la certification](#)

Maintenez votre certification en obtenant 20 heures de perfectionnement professionnel continu par année.



Guide étape par étape qui mène à la certification

Étape 1 : Évaluation de votre admissibilité

En premier, vous devez déterminer si vous êtes admissible à participer au processus de certification SIAC^{MC}. Vous êtes admissible au processus de certification si :

- Vous possédez trois années d'expérience de travail pertinente en DI.
 - Au moins deux des trois années d'expérience doivent être relativement récentes (c.-à-d. acquises au cours des six dernières années).
- Vous avez au moins deux références — collègues, superviseurs ou clients — qui peuvent discuter de votre expérience de travail en matière de diversité et d'inclusion.

Aux fins de l'évaluation d'admissibilité, l'expérience de travail pertinente est définie comme toute expérience professionnelle qui aide le candidat à développer les compétences incluses dans le *Cadre des compétences* SIAC^{MC}. Des exemples de tâches pertinentes peuvent inclure, sans s'y limiter à :

- Mettre au point/gérer une stratégie de DI
- Mettre en place/offrir des solutions de formation ou d'apprentissage sur les sujets de DI
- Élaborer/mettre en œuvre des plans de communication pour soutenir les objectifs stratégiques de DI
- Concevoir/mettre en œuvre des initiatives stratégiques de DI (des événements, programmes d'apprentissage, programmes de talent, etc.)
- Travailler avec les parties prenantes internes (par exemple, le département des ressources humaines, le service à la clientèle, les cadres ou l'équipe de direction, les gestionnaires de personnel, les recruteurs, les gestionnaires de projet) pour soutenir ou promouvoir l'avancement des objectifs et des initiatives de DI
- Travailler avec des intervenants externes (par exemple, partenaires communautaires, organismes gouvernementaux, etc.) pour soutenir ou promouvoir l'avancement des objectifs et des initiatives de DI
- Offrir des conseils et du soutien à la clientèle externe/interne sur les sujets de DI
- Créer/mettre en œuvre/analyser des critères pour évaluer l'impact des initiatives de DI sur les résultats opérationnels
- Créer/mettre en œuvre des paramètres pour soutenir la planification stratégique de la DI
- Assurer la conformité aux lois applicables liées à la diversité, l'équité ou les droits de la personne
- Entreprendre/présenter des recherches pour soutenir/défendre les initiatives de DI

Veuillez utiliser la [Liste des critères d'admissibilité](#) pour vérifier à fond tous les renseignements et pour voir si vous répondez aux conditions d'admissibilité.



Étape 2 : Préparation de vos documents

Si vous croyez répondre aux conditions d'admissibilité, veuillez préparer les documents que vous devrez soumettre dans le contexte de votre inscription en ligne :

1. Premièrement, remplissez [le formulaire d'Évaluation d'admissibilité](#), dans lequel on vous demandera de décrire votre expérience de travail en DI et de fournir le nom de deux références.
 - a. Sauvegardez le document en format PDF et nommez-le ainsi :
AAAAMMJJ — Nom de famille — Évaluation d'admissibilité
par exemple : 20170424 — Cormier — Évaluation d'admissibilité
2. Deuxièmement, préparez un **CV**. Énumérez les rôles/postes dans l'ordre chronologique inverse. Pour chaque rôle/poste, indiquez le titre de poste, le nom de l'organisme, la durée de l'emploi (date de début et de fin) et les responsabilités professionnelles. Veuillez voir un exemple de ce format ci-dessous (Figure 1).
 - a. Sauvegardez le document en format PDF et nommez-le ainsi :
AAAAAMMJJ — Nom de famille — CV
par exemple : 20170424 — Cormier — CV

Directeur, diversité et inclusion chez Grande Entreprise

Mars 2014 à présent

• *Responsable de superviser la conception, la livraison et l'évaluation du programme d'éducation-en-personne offert à l'échelle de l'organisme portant sur les milieux de travail respectueux. Jusqu'à présent, le programme a été offert à plus de 500 employés dans trois endroits, dont 95 % des participants ont exprimé l'intention de mettre en œuvre des comportements de travail plus respectueux à la suite de la formation.*

• *Responsable de la création de trois groupes-ressources d'employés (femmes, personnes autochtones, personnes handicapées). Responsable de l'initiation des projets, des budgets, de la planification et de la gestion des projets, de la communication interne, de la coordination de la programmation et de l'évaluation des programmes.*

• *Responsable de la coordination du calendrier national des initiatives communautaires organisées et promues par les employés de Grande Entreprise qui mettent l'accent sur la DI et l'engagement social de l'entreprise (par exemple, les événements de collecte de fonds, les initiatives de recherche, les initiatives visant à susciter la participation des collectivités) ; de la supervision de l'allocation nationale des ressources ; de la liaison avec le Service de communication et marketing pour assurer la promotion interne et externe des événements.*

Figure 1. Exemple d'un rôle ou d'un poste sur un CV

Ces deux documents permettront au personnel SIAC^{MC} de vérifier que vous avez acquis l'expérience de travail pertinente et nécessaire dans les délais prescrits. Veuillez avoir ces deux documents en main lorsque vous commencez le processus d'inscription en ligne.



Étape 3 : Inscription en ligne

Visitez le [site Web du CCDI](#) pour vous inscrire. Dans le contexte du processus d'inscription, vous devrez fournir vos coordonnées. Vous serez également invité à télécharger le formulaire d'Évaluation d'admissibilité et votre CV.

Quand pouvez-vous vous inscrire ?

Chaque année, il y a deux séances d'inscription qui durent deux mois. Veuillez revoir les [Cycles d'examen et dates clés](#) pour vérifier les dates d'ouverture et de fermeture du processus d'inscription.

Que se passe-t-il après votre inscription ?

1. Si votre paiement a été accepté, vous recevrez immédiatement une confirmation de paiement.
2. Dans les cinq jours ouvrables suivant l'inscription : votre documentation sera examinée par le personnel SIAC^{MC}. Si votre documentation est complète et si vous avez fourni une preuve suffisante de votre expérience de travail pertinente, le personnel SIAC^{MC} vous enverra une confirmation officielle de votre inscription au programme de certification SIAC^{MC}, la date de votre examen SIAC^{MC} et une copie du *Cadre des compétences* SIAC^{MC}. Si votre documentation est incomplète, notre personnel vous contactera et vous devrez fournir des informations supplémentaires.

Dès que vous êtes inscrit, vous devez compléter la certification à l'intérieur de l'échéance de deux cycles d'examens (voir la [Politique sur l'accomplissement de la certification](#)).

Étape 4 : Examen SIAC^{MC}

L'examen SIAC^{MC} comprend environ 100 questions pour évaluer vos connaissances en ce qui a trait aux sections 1 à 12 du [Cadre des compétences SIAC^{MC}](#). Vous devriez avoir des connaissances dans les douze sections du *Cadre de compétence* SIAC^{MC}, même s'il n'est pas nécessaire d'avoir de l'expérience de travail dans ces douze domaines.

Vous recevrez des informations détaillées de la part du personnel SIAC^{MC} concernant le déroulement de votre examen. L'examen SIAC^{MC} est offert en ligne. Vous devrez avoir accès à un ordinateur portable ou de bureau avec une connexion Internet fiable pour passer l'examen.

Après avoir terminé l'examen, on vous avisera immédiatement des résultats de votre examen. Si vous réussissez l'examen, vous pourrez passer à l'étape suivante de la certification, soit la soumission du Dossier d'expérience professionnelle. Si vous échouez à l'examen, le personnel SIAC^{MC} vous indiquera comment le reprendre. Il ne sera pas nécessaire de resoumettre la documentation.



Premier cycle d'examen

Pour ceux qui passent l'examen lors du premier cycle d'examen (Cycle d'examen 00 - voir Cycles d'examen et dates clés), veuillez noter qu'on vous avisera des résultats de l'examen *douze semaines après l'examen du 21 novembre*. Pour plus d'information sur les caractéristiques uniques du premier cycle d'examen, voir [l'Annexe 2](#).

Droit d'auteur de l'examen

Le CCDI détient les droits exclusifs et les droits d'auteur pour l'examen SIAC^{MC}. La reproduction d'une partie ou de la totalité de l'examen SIAC^{MC} est interdite par la loi.

Étape 5 : Dossier d'expérience professionnelle

Après avoir réussi l'examen SIAC^{MC}, vous devrez préparer et soumettre un Dossier d'expérience professionnelle (DEP).

Le personnel SIAC^{MC} vous enverra un [formulaire pour soumettre votre DEP](#) et indiquera une date limite pour la soumission de votre DEP complété. Si vous souhaitez reporter la date de votre soumission, des frais pourraient s'appliquer (voir la [politique relative au Dossier d'expérience professionnelle](#)).

Vous utiliserez le formulaire de soumission du DEP pour fournir des exemples de situations de travail concrètes (ou une variété de situations) au cours desquels vous avez utilisé ou démontré les compétences incluses dans le *Cadre des compétences* SIAC^{MC}.

Exigences du DEP

On ne s'attend pas à ce que les candidats SIAC^{MC} démontrent de l'expérience dans tous les 12 sections du *Cadre des compétences* SIAC^{MC}. Pour obtenir la certification, les candidats doivent fournir une preuve de compétence dans les sections primaires et secondaires du *Cadre des compétences* avec un total de 50 points. Une note minimale de 40 points doit être obtenue dans les sections primaires, et une note minimale de 10 points doit être obtenue dans les sections secondaires.

Cette combinaison de différentes compétences garantit que l'étendue des connaissances démontrées dans le contexte de l'Examen SIAC^{MC} est accompagnée par de l'expérience et des compétences approfondies dans des domaines spécifiques.



Les deux tableaux suivants illustrent le nombre de points qui peuvent être obtenus sur le DEP pour chaque section :

Sections primaires du <i>Cadre des compétences</i>	Points sur DEP
Section 1 : Faire valoir la diversité et l'inclusion	10
Section 4 : Engager des intervenants	10
Section 8 : Évaluation du succès de l'organisme	10
Section 9 : Lois et exigences de conformité	10
Section 10 : Structure et soutien de la DI au sein de l'organisme	10
Section 11 : Expertise dans le domaine de la DI	20

Sections secondaires du <i>Cadre des compétences</i>	Points sur DEP
Section 2 : Concevoir une stratégie de DI	5
Section 3 : Mettre en œuvre une stratégie de DI	5
Section 5 : Planification de la main-d'œuvre	5
Section 6 : Pratiques des RH	5
Section 7 : Formation et perfectionnement professionnel	5
Section 12 : Compétence culturelle	5

Les candidats sont encouragés à fournir des preuves de compétences pour autant de domaines qu'ils le souhaitent. Toute combinaison des sections est acceptable à condition qu'une note minimale de 40 points soit obtenue dans les sections primaires et une note minimale de 10 points soit obtenue dans les sections secondaires.

Pour chaque section du *Cadre des compétences* que vous choisissez, vous devrez rédiger un bref essai qui reflète votre performance, c'est-à-dire une situation (ou une variété de situations) où vous avez démontré avec succès les compétences et les capacités énumérées dans la section sélectionnée. Vous trouverez une description détaillée des exigences de votre essai dans le [formulaire de soumission du Dossier d'expérience professionnelle](#).



Dès que vous avez rempli le formulaire de soumission du DEP, vous devez le sauvegarder en format PDF et le nommer comme suit :

AAAAMMJJ – Votre nom de famille — Soumission DEP

par exemple : 20170424 — Cormier — Soumission DEP

Le formulaire devra être envoyé par courriel au personnel SIAC^{MC} à l'adresse ccip.certification@ccdi.ca, et sera transmis à l'Évaluateur externe que vous avez nommé pour sa révision et validation.

Évaluateur externe du DEP

Dans le contexte de la soumission du formulaire DEP, vous devrez fournir le nom d'un **Évaluateur externe** qui examinera et validera la soumission du DEP. L'évaluateur externe doit satisfaire aux critères suivants :

- Bonne compréhension générale du domaine de la DI. L'évaluateur externe ne doit pas nécessairement être un spécialiste de la diversité et de l'inclusion, mais il doit avoir une compréhension claire des responsabilités et des résultats actuels ou passés du candidat en fonction des compétences et des capacités requises pour devenir un SIAC^{MC}.
- Connaissance directe de votre expérience de travail en DI. L'évaluateur externe a travaillé étroitement avec vous (en tant que superviseur/gestionnaire/collègue) pendant au moins six mois et doit fournir des preuves à l'appui de votre expertise et votre expérience en fonction des compétences et des capacités requises pour devenir un SIAC^{MC}.
- Connaissance directe ou indirecte des rôles/expériences auxquels vous pourriez avoir fait référence dans la soumission du DEP. L'évaluateur externe devrait bien vous connaître sur le plan professionnel et pouvoir parler de façon intelligente de votre savoir-faire, de votre parcours professionnel et de votre éthique de travail.
- Indépendance. L'évaluateur externe ne doit pas être votre superviseur ni un membre de votre parenté — en principe, l'évaluateur externe devrait pouvoir évaluer votre soumission sans conflit d'intérêts.
- Disponibilité. L'évaluateur externe devrait pouvoir s'engager à être disponible pour environ 60 minutes afin d'offrir son appui à votre processus de certification. De plus, l'évaluateur externe devrait accepter d'être contacté par le personnel SIAC^{MC} si nécessaire.

L'évaluateur externe peut être l'une des deux références que vous nommez sur votre formulaire d'évaluation d'admissibilité.

L'évaluateur externe devra revoir chaque essai et le comparer aux connaissances et capacités requises pour exercer les compétences incluses dans chacune des sections du *Cadre des compétences* sélectionnées. L'Évaluateur externe devra ensuite noter l'essai en fonction de la



façon dont les compétences illustrées correspondent à celles dans la section choisie du *Cadre des compétences*. L'évaluateur externe aura trois options :

- Une note parfaite (10 ou 20 points pour les sections primaires, 5 pour les secondaires)
- Une note partielle (5 ou 10 points pour les sections primaires, 3 pour les secondaires)
- Aucune note attribuée (0 point)

Enfin, l'évaluateur externe devra remplir une Évaluation de leadership pour confirmer que vous possédez la plupart des compétences incluses dans la section 13 du *Cadre des compétences* (un Leadership visionnaire et éthique).

Dès que l'évaluateur externe a terminé la révision du Dossier d'expérience professionnelle, il soumettra le DEP au personnel SIAC^{MC} par courrier électronique.

Résultats de l'évaluation du DEP

Si la note établie par l'évaluateur externe égale ou dépasse la note de passage de 50 points et si l'évaluation du leadership est positive, vous serez jugé admissible à la certification et recevrez une notification officielle de certification de la part du personnel de SIAC^{MC}.

Si la note établie par l'évaluateur externe est inférieure à la note de passage de 50 points ou si l'évaluation du leadership est négative, le candidat sera invité à resoumettre son DEP durant le cycle d'examen suivant. Des frais pour resoumettre le DEP s'appliqueront (voir la [politique du Dossier d'expérience professionnelle](#)).

Étape 6 : Vous êtes officiellement Spécialiste en inclusion agréé (Canada)^{MC} !

Dès que vous recevez une notification officielle de certification du personnel SIAC^{MC}, vous devenez officiellement un Spécialiste en inclusion agréé (Canada)^{MC}. Le spécialiste agréé peut utiliser l'acronyme SIAC^{MC} dans sa signature et son nom sera ajouté à un registre public affiché en ligne.

Le registre permettra aux employeurs de vérifier les qualifications de candidats à l'emploi potentiels tout en permettant aux SIAC^{MC} de faire connaître leur expertise telle que reconnue par un tiers qualifié.

Le nom des SIAC^{MC} certifiés sera supprimé du Registre si ces derniers ne maintiennent pas la certification, tel que requis.

Étape 7 : Maintien de la certification

Les SIAC^{MC} seront tenus de maintenir leur certification par le biais d'activités de perfectionnement professionnel et de formation continue.



Les activités pour maintenir la certification permettront aux SIAC^{MC} :

- d'améliorer et renforcer les compétences et connaissances essentielles dans le domaine de la DI ;
- d'acquérir de nouvelles connaissances et compétences dans le domaine de la DI ;
- de rester à jour par rapport aux nouveaux enjeux et tendances dans le domaine de la DI.

Les SIAC^{MC} sont tenus de suivre **20 heures de Formation professionnelle continue (FPC) chaque année**, à partir de l'année après l'obtention de la certification.

Par exemple, si vous recevez votre certification entre le 1er janvier et le 31 décembre 2017, le cycle de FPC débutera le 1er janvier 2018 et vous devrez présenter une preuve d'avoir accompli 20 heures de FPC d'ici le 31 décembre 2018.

Vous fournirez la preuve de l'accomplissement des 20 heures de FPC en utilisant le journal d'activités de FPC. Vous remplirez le journal d'activités de FPC et le soumettrez avant le 31 décembre de chaque année à ccip.certification@ccdi.ca avec le paiement des frais de soumission du journal FPC.

Le fait de ne pas soumettre le journal d'activités de FPC entraînera la suspension de votre certification et votre nom sera supprimée du registre des spécialistes agréés affiché en ligne. Vous pouvez réactiver votre certification en fournissant des preuves de formation professionnelle continue pour tous les mois/années de suspension.



Frais de certification

Grille tarifaire	Plein tarif	Employeurs affiliés (rabais de 15 %)	Praticiens individuels (rabais de 10 %)
Frais d'inscription	1 199 \$	1,019 \$	1 079 \$
Frais pour reprendre l'examen (si le candidat échoue à l'examen)	99 \$	84 \$	89 \$
Frais pour reporter l'examen (si le candidat reporte la date de l'examen en donnant un préavis de moins de 20 jours ouvrables)	99 \$	84 \$	89 \$
Frais pour reporter la soumission du DEP (si le candidat reporte la date de soumission en donnant un préavis de moins de 20 jours ouvrables)	99 \$	84 \$	89 \$
Frais pour resoumettre le DEP (si le DEP ne satisfait pas aux exigences)	99 \$	84 \$	89 \$
Frais de réinscription (si le candidat ne parvient pas à réussir la certification durant deux cycles d'examen)	799 \$	679 \$	719 \$
Soumission du journal de FPC — Frais annuels	99 \$	84 \$	89 \$

Options de paiement

Tous les services SIAC^{MC} doivent être achetés en ligne en utilisant une carte de crédit et doivent être payés en entier au moment de l'achat.

Confirmation du paiement

Lors du paiement, les candidats recevront une confirmation d'inscription et de paiement par courrier électronique.



Politiques de certification

Accomplissement de la certification

Après l'inscription, vous aurez deux cycles d'examen (environ 18 mois) pour compléter avec succès toutes les exigences de la certification SIAC^{MC}.

Un cycle d'examen s'étend à partir du moment où l'inscription pour l'examen commence jusqu'à la soumission et l'approbation du DEP. Voici un exemple des étapes d'un cycle d'examen :

1er janvier — Ouverture de la période d'inscription pour l'examen SIAC^{MC}.

15 avril — Déroulement de l'examen.

30 juin — Date de la remise du DEP.

30 août — Approbation du DEP et certification officielle du candidat.

Dans cet exemple : si vous vous inscrivez en janvier, vous aurez la possibilité de satisfaire aux exigences de l'examen pendant le cycle auquel vous êtes inscrit — soit d'ici le 30 août.

Si vous échouez à l'examen ou que vous reportez l'une des étapes du processus de certification (c'est-à-dire l'examen ou le DEP), vous pourrez satisfaire aux exigences avant la fin du cycle d'examen suivant.

Si vous ne répondez pas aux critères de certification dans un délai de deux cycles, vous devrez vous réinscrire et des frais s'appliqueront.

Voir [l'Annexe 1](#) pour plus de détails sur les prochains Cycles d'examen et dates clés.

Examen

Dans le contexte du processus d'inscription en ligne, les candidats devront sélectionner la date de leur examen SIAC^{MC}.

Vous pouvez reporter la date de l'examen sans aucuns frais en envoyant un courriel à ccip.certification@ccdi.ca **au moins 20 jours ouvrables avant** la date de l'examen. Si vous nous avisez dans les 20 jours ouvrables précédant la date de l'examen, des frais s'appliqueront (voir [Frais de certification](#)).

Dossier d'expérience professionnelle

Après avoir réussi l'examen SIAC^{MC}, vous serez automatiquement inscrit pour soumettre votre Dossier d'expérience professionnelle lors de la première occasion de soumission offerte.



Les dates de soumission débutent le jour de l'examen et se terminent environ deux mois plus tard.

Vous pouvez reporter la soumission de votre Dossier d'expérience professionnelle sans aucuns frais en envoyant un courriel à ccip.certification@ccdi.ca **au moins 20 jours ouvrables avant** la date limite de soumission du DEP. Si vous nous avisez dans les 20 jours ouvrables précédant la date limite de soumission du DEP, des frais s'appliqueront (voir [Frais de certification](#)).

Voir [l'Annexe 1](#) pour plus de détails sur les prochains Cycles d'examen et dates clés.

Politique de retrait du programme

Vous pouvez vous retirer du processus de certification à tout moment en envoyant un courriel à ccip.certification@ccdi.ca .

Si vous vous retirez dans les dix jours ouvrables suivants l'inscription, les frais d'inscription seront remboursés, mais des frais de retrait qui équivaut à 15 % des frais d'inscription s'appliqueront. Si vous vous retirez dix (ou plus) jours ouvrables après l'inscription, aucuns frais ne vous seront remboursés.

Modalités et conditions d'utilisation

Vous devez revoir et accepter les [Modalités et conditions d'utilisation du programme SIAC^{MC}](#) lors de l'inscription sur le site Web du CCDI.

Politique de confidentialité

Vous devez revoir et accepter la [Politique de confidentialité du programme SIAC^{MC}](#) lors de l'inscription sur le site Web du CCDI.



Foire aux questions

Combien coûte la certification SIAC^{MC} ?

Les frais d'inscription au processus de certification sont 1 199 \$. Un rabais de 15 % est offert au personnel des Employeurs affiliés du CCDI. Un rabais de 10 % est offert aux praticiens individuels du CCDI.

La certification SIAC^{MC}, est-elle un cours ou un diplôme ?

Non, la certification n'est pas un cours ni un diplôme. Il ne s'agit pas d'un programme éducatif et n'exige pas d'heures de cours. La certification est un processus rigoureux par lequel les connaissances et l'expérience des spécialistes de la diversité et de l'inclusion sont évaluées en fonction de la norme établie par le *Cadre des compétences* SIAC^{MC}.

Quelle est la différence entre un certificat et une certification ?

Les programmes de *certificats* sont conçus pour fournir une formation et des instructions pour aider les participants à acquérir ou à améliorer leurs connaissances ou leurs compétences alors que des programmes de *certification* tels que SIAC^{MC} sont conçus pour évaluer les connaissances ou les compétences existantes d'un individu, d'une manière complètement indépendante de la formation ou l'instruction.

Quel est l'objectif de la certification SIAC^{MC} ?

L'objectif de la certification SIAC^{MC} est de définir des normes nationales formelles, qui à ce jour ne sont pas établies pour la profession de la diversité et l'inclusion au Canada. Cela servira ainsi à redéfinir les normes et à rehausser le profil national de la profession de DI dans notre pays.

Pourquoi obtenir une certification ?

La certification permettra aux spécialistes canadiens de DI d'obtenir une reconnaissance officielle et normalisée de leurs connaissances, leurs compétences et leur expérience dans le domaine de la DI.

En obtenant la désignation SIAC^{MC}, les spécialistes canadiens de DI pourront montrer aux employeurs et aux clients l'étendue et la profondeur de leurs connaissances et pourront développer un avantage concurrentiel sur un marché du travail difficile.

Comment cette certification est-elle différente des certifications en RH ?

Le *Cadre des compétences* SIAC^{MC} a été conçu pour décrire les domaines de compétences des spécialistes de DI. Ces compétences se chevauchent partiellement avec les compétences des professionnels des ressources humaines.



L'objectif de la certification SIAC^{MC} est de soutenir les spécialistes de la DI qui ressentent le besoin d'augmenter leur profil professionnel surtout en tant que spécialistes de DI, qu'ils aient ou non de l'expérience ou une désignation en RH.

L'intention n'est pas de remplacer les certifications en RH existantes par le SIAC^{MC}, ni d'y concurrencer. Un spécialiste de DI pourrait décider de tenir à la fois la désignation SIAC^{MC} et une désignation en RH.

J'ai déjà une désignation professionnelle : puis-je en avoir une autre ?

Oui. Si votre expérience, vos connaissances et vos compétences répondent aux exigences du processus de certification SIAC^{MC}, vous pouvez obtenir une certification.

Existe-t-il des exigences en matière d'éducation pour entreprendre le processus de certification SIAC^{MC} ?

Il n'y a aucune exigence en matière d'éducation pour entreprendre le processus de certification. Cependant, trois années d'expérience dans le domaine de la DI sont requises.

Comment puis-je me préparer à l'examen SIAC^{MC} ?

L'examen SIAC^{MC} ne dispose pas d'un manuel ni d'un cours officiel de préparation. Une fois inscrits, les candidats auront accès au *Cadre des compétences SIAC^{MC}* qui constitue la base de la certification.



Annexe 1 — Cycles d'examen et dates clés

Cycle d'examen 00 — Projet Pilote

Ouverture de la période d'inscription pour les candidats	19 juin 2017
Fermeture de la période d'inscription pour les candidats	13 octobre 2017
Date de l'examen — E00	21 novembre 2017
Résultats de l'examen communiqués aux candidats	12 février 2018
Dernière date pour reporter la soumission du DEP P00 sans pénalité	30 mars 2018
Date limite de soumission du DEP — P00	27 avril 2018
Date limite pour les évaluateurs externes du DEP — P00	1 ^{er} juin 2018
Résultats finaux communiqués aux candidats	22 juin 2018

Cycle d'examen 01

Ouverture de la période d'inscription pour Examen E01	9 juillet 2018
Fermeture de la période d'inscription pour Examen E01	14 septembre 2018
Dernière date pour reporter l'Examen E01 sans pénalité	17 septembre 2018
Date de l'Examen — E01	16 octobre 2018
Dernière date pour reporter la soumission du DEP P01 sans pénalité	30 novembre 2018
Date limite de soumission du DEP — P01	31 décembre 2018
Date limite pour les évaluateurs externes du DEP — P01	31 janvier 2019
Résultats finaux communiqués aux candidats — P01	22 février 2019

Cycle d'examen 02

Ouverture de la période d'inscription pour Examen 02	7 janvier 2019
Fermeture de la période d'inscription pour Examen 02	8 mars 2019
Dernière date pour reporter l'Examen E02 sans pénalité	12 mars 2019
Date de l'Examen — E02	9 avril 2019
Dernière date pour reporter la soumission du DEP P02 sans pénalité	3 juin 2019
Date limite de soumission du DEP — P02	28 juin 2019
Date limite pour les évaluateurs externes du DEP — P02	31 juillet 2019
Résultats finaux communiqués aux candidats — P02	23 août 2019



Annexe 2 — Information sur le premier cycle d'examen

Si vous prévoyez vous inscrire au processus de certification SIAC^{MC} pendant le tout premier cycle d'examen (Cycle d'examen 00) et si vous passez votre examen le 21 novembre 2017, veuillez revoir cette section du Manuel de certification afin de mieux comprendre comment le cycle d'examen 00 sera différent des cycles d'examen futurs.

Les avantages pour ceux qui s'inscrivent au premier cycle d'examen

Si vous vous inscrivez au cycle d'examen 00, vous serez considéré comme un « participant au projet pilote ». Vous serez parmi les premiers au Canada à devenir Spécialiste en inclusion agréé (Canada)^{MC} et vous aiderez à établir un indice de référence pour évaluer les futurs SIAC^{MC}.

Votre participation et vos commentaires contribueront à tester et à améliorer le processus de certification SIAC^{MC}. Pour reconnaître votre contribution en tant que participant au projet pilote, vous bénéficierez des avantages uniques :

Plus de temps pour compléter la certification

En tant que participant au projet pilote, vous aurez plus de temps pour compléter le processus de certification. Ceux qui s'inscrivent au premier cycle d'examen auront trois cycles d'examen pour compléter la certification, alors que ceux qui s'inscrivent dans les prochains cycles auront seulement deux cycles d'examen pour satisfaire aux exigences de la certification.

Aucuns frais pour reprendre l'examen

Si vous ne réussissez pas votre examen le 21 novembre, vous pourrez reprendre l'examen gratuitement pendant le prochain cycle d'examen (Cycle d'examen 01).

Aucuns frais pour resoumettre le DEP

Si votre première soumission du DEP ne reçoit pas la note requise, vous pourrez resoumettre votre DEP pendant le prochain cycle d'examen (Cycle d'examen 01), sans payer de frais pour le resoumettre.

Façonner la certification SIAC^{MC} avec vos commentaires

Vous aurez une occasion unique d'aider à façonner le processus de certification SIAC^{MC} en fournissant vos commentaires au personnel SIAC^{MC} pendant les différentes phases du premier cycle de certification. Vos commentaires permettront au personnel SIAC^{MC} d'améliorer le processus et d'élaborer des procédures encore plus rigoureuses et conviviales pour les futurs candidats SIAC^{MC}.



Veillez garder à l'esprit :

Résultats de l'examen

Si vous passez l'examen pendant le premier cycle d'examen (E00), on vous fera part des résultats de votre examen douze semaines après l'examen du 21 novembre. Au cours de cette période, le personnel SIAC^{MC} et le Comité d'examen SIAC^{MC} effectueront une analyse statistique des questions et élimineront les questions qui n'ont pas bien fonctionné lors de l'examen, par exemple des questions trop difficiles ou trop ambiguës. Le délai de douze semaines permettra également au comité d'examen SIAC^{MC} de déterminer la note de passage pour l'examen, en fonction de la performance de la première cohorte de participants.

En d'autres termes, vous devrez attendre 12 semaines après l'examen du 21 novembre pour savoir si vous avez réussi ou non l'examen.